



Réunion du comité du 04/08/2020 à Schuttrange

Présents :

Jean SCHILTZ, Simone MASSARD-STITZ, Jim SCHMITZ, Jean-Paul ROEDER, Nora FORGIARINI, Claude MARSON, membres.
Patrick OLINGER, Secrétaire.

Excusés :

Raymond WEYDERT, Fernand SCHILTZ, membres.

Assistent:

Les délégués des communes de Frisange et Mondorf-les-Bains.

Procès-verbal

La réunion a lieu au Centre Culturel à Munsbach suite à la crise sanitaire autour du Covid-19.

1. Informations du président :

- Démission d'un membre du Bureau :
Le président regrette d'informer que Mme Nora Forgiarini, déléguée de la commune de Schuttrange, démissionnera de ses fonctions en tant que membre du Bureau avec effet au 30 août 2020. Elle restera désormais membre du Comité.
Le président remercie Mme Forgiarini pour la bonne collaboration au cours des dernières années.
- Engagement M. Tom Dall'Armellina :
Le Président informe que M. Tom Dall'Armellina a commencé ses activités au 3 août 2020. Il occupe une tâche de 40 % jusqu'au 30 novembre 2020. A partir du 1^{er} décembre 2020 cette tâche sera élevée à 90 % afin de remplacer M. Marc Thiel, qui prendra un congé parental.
- Nouveaux statuts
Malgré les interventions nombreuses du Président et de l'administration on attendra encore toujours la décision d'une commune d'adopter les statuts du SIAS.

- Administration financière :

Le Président informe que le Bilan et compte des profits et pertes de l'exercice 2019 a été introduit dans les délais au Ministère de l'Intérieur. En ce qui concerne la vérification de caisse du SCCC, le Président informe qu'elle devrait normalement aura lieu dans la 3^{ème} semaine du septembre 2020 pour les exercices de 2018 et 2019.

- Enlèvement des déchets ménagers à partir du 01.01.2021:

La soumission a été ouverte le 30 juillet 2020. Une société a participé à cette soumission ouverte européenne. Le Bureau procédera à l'attribution du marché dans sa prochaine réunion.

- Pacte climat :

- Label « Superdreckskscht »

Le Syndicat essaie de recevoir le label pour ses bureaux de l'administration et de la station biologique.

- Tour du Duerf 2020

Suite aux évolutions autour de la crise Covid-19, le Bureau décide à l'unanimité d'annuler la manifestation d'ouverture du « Tour du Duerf 2020 », la campagne de sensibilisation moyennant des affiches à toutes boîtes devra avoir lieu par contre.

- Règlement de taxes harmonisé sur l'évacuation des déchets des communes-membres du syndicat

Les Communes devront adopter le règlement mi-septembre 2020. Une conférence de presse sera organisée par le syndicat. Le SIAS élaborera et distribuera une brochure de sensibilisation aux habitants des communes membres.

- Divers :

- RGPD

Le DPO (délégué de la protection des données) a commencé ses activités. Dans une première phase il établit le registre des traitements.

- Multimedia :

Tous les textes sont traduits en français. La HP du syndicat sera désormais accessible en français depuis le 1^{er} juillet 2020.

2. Administration Générale :

2.1. Approbation du procès-verbal de réunion du 2 juin 2020

Le procès-verbal de la réunion du 2 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

de l'animateur Natura 2000, des locaux de bureau et de rassemblement, ainsi que son infrastructure administrative au Comité de pilotage « Moselle Luxembourg Est ».

4.2. Adoption de la charte de collaboration et de mise en œuvre « Comité de Pilotage Natura 2000 Moselle Luxembourg Est ».

Vu le document et après les explications du Président, le Comité adopte à l'unanimité la charte de collaboration. Elle sera signée par la Madame la Ministre de l'Environnement et tous les différents acteurs sur le territoire de Natura 2000 Moselle Luxembourg Est et dès que le Comité de pilotage sera instauré.

4.3. Création d'un poste « Animateur Natura 2000 »

Entendu toutes les explications concernant les points 4.1 et 4.2 ; le Comité décide à l'unanimité d'approuver de créer un poste comme salarié à tâche intellectuelle à tâche complète et à durée indéterminée rémunéré par analogie à un employé communal de la carrière A1 scientifique-technique liés aux travaux de coordination et de suivi de programmes de mesures des zones NATURA 2000 de la région « Moselle – Luxembourg Est ».

5. Divers :

- Dans le souci d'une plus grande transparence et d'une bonne coopération, le Comité décide à l'unanimité d'envoyer les pièces à l'appui aux délégués des communes conventionnées. Ainsi les communes conventionnées seront priées de communiquer au secrétariat du syndicat, le nom et l'adresse e-mail de leur délégué au moins 5 jours avant la réunion.
- Prochaine réunion du Bureau :
Jeudi, le 3 septembre 2020 à 08h30 à Senningerberg.
- Annulation de manifestations diverses à cause de la situation autour de Covid-19 :
 - Workshop du 30 septembre 2020 destiné aux services jardinages des communes du SIAS
 - « Obsortenerkennungskursus » du 7 octobre 2020.

2.2. Accord de principe pour approbation d'un acte de cession gratuite.

Le Comité donne unanimement son accord de principe pour approbation d'un acte de cession gratuite portant sur la cession d'un immeuble situé à la Commune de Schuttrange, section D d'Uebersyren, numéro 477/3658, lieu-dit : « Auf der Heck », place (occupée), bâtiment non défini, contenant 582,75 ares aux communes de Contern, Niederanven, Sandweiler et Schuttrange.

L'acte sera approuvé dans la prochaine réunion du Comité.

3. Recycling Center Munsbach / Centre de ressources :

3.1. Approbation d'un accord de principe entre les Communes de Niederanven et Schuttrange et le SIAS.

La Commune de Niederanven, la Commune de Schuttrange et le Syndicat intercommunal à vocation multiple SIAS se sont mis d'accord à construire un complexe public multifonctionnel hébergeant un Centre de Ressources, un Atelier communal et un Centre d'intervention commun d'environ 6.800 m², ceci pour les besoins du Corps grand-ducal d'incendie et de secours - CIS Niederanven-Schuttrange, du centre de ressources du Syndicat intercommunal à vocation multiple - SIAS et du service de régie de la commune de Schuttrange.

Ainsi le présent accord de principe sert à fixer les grandes lignes de la collaboration entre les parties signataires en vue de lancer les prochaines étapes de planification du complexe et qu'au fur et à mesure de l'avancement des études et des travaux, des conventions additionnelles seront établies en vue de préciser les droits et obligations des parties signataires.

Après délibération conforme, le Comité décide à l'unanimité, d'approuver l'accord de principe avec la Commune de Niederanven et le syndicat intercommunal à vocation multiple SIAS pour la construction d'un complexe public multifonctionnel hébergeant un Centre de Ressources, un Atelier communal et un Centre d'intervention.

4. Station Biologique :

4.1. Approbation d'une convention entre le syndicat et le MENV concernant l'engagement d'un « Animateur Natura 2000 ».

Après avoir vu la convention et considérant que les services compétents du Ministère de l'Environnement voulaient changer la forme de la convention au dernier moment et que rien au contenu changera, le Comité donne unanimement son accord de principe d'autoriser le Bureau à signer la convention entre le MENV et le SIAS portant sur les modalités de la mise à la disposition

6. Séance à huis clos :

Les délégués des communes de Frisange et Mondorf-les-Bains quittent la salle.

6.1. Nomination d'un nouveau membre au Bureau du syndicat.

Après levé du huis clos, le Président proclame que Monsieur Claude MARSON, délégué de la commune de Sandweiler, est nommé membre de Bureau du SIAS avec effet au 1^{er} septembre 2020.

Les membres du Comité



